



## Couple mixte. Femme obligée à rester en France sous chantage enfant

-----  
Par Paloma

Bonjour, je suis Européenne pas française. J'ai connu le père de ma fille pendant son séjour d'été en vacances dans mon pays. Je suis rentrée avec lui en fin d'été pour faire un trekking ensemble sur les Pyrénées et pendant ce trajet je suis tombée enceinte. Je voulais garder l'enfant me disant que on saurait réussir à faire une famille, mais lorsque au début de la grossesse j'ai demandé de rentrer dans mon pays, mr m'a mis face à un chantage: soit avorter, soit rentrer et faire grandir l'enfant sans père, soit rester en France avec lui pour garder ma fille et son père. Depuis je suis restée sous son emprise, et tout dispute pour rentrer chez moi ont pas fait de concessions. Finalement aussi ma belle-mère et mes belles-sœurs ont commencé à mettre du leur, en me disant sans que mr soit présent que j'avais piégé leur fils/frère. J'ai vécu une grossesse qui était un véritable enfer psychologique, mais où mr recousait souvent mes blessures en me faisant la promesse que on saurait partir et peut-être rentrer chez moi ou au moins loin de sa famille. Rien n'a été vrai. Un jour ma fille naît on a passé un séjour de vacances chez ma famille puis ensuite, malgré ma opposition m'avez forcé de reconduire en France. En France l'hostilité de sa famille a fait que enclencher les disputes jusqu'à que mr me amène dans une autre ville et m'abandonne dans la rue avec ma fille. Je suis rentrée donc en train dans mon pays, et pour de mois lui était totalement disparu. Aucune nouvelle. Notre fille commençait à parler et j'ai donc pris la décision d'aller chercher son père. J'ai utilisé beaucoup d'argent pour louer des hôtels et buger à sa recherche jusqu'à le trouver. En effet il habitait cette fois loin de sa famille et le couple a pu se reconstituer. Mais de que sa mère intervenait mr me maltraitait et maltraitée. Il m'a à nouveau abandonnée pendant un voyage dans mon pays, de la même façon. Me laissant dans un village et prenant lui un train sans me prévenir. Ma fille étant près de 2 ans je suis retournée en France à chercher encore cet homme. J'étais totalement sous l'emprise et terrorisée, aussi ma fille étant née en France dans mon pays a été reconnue vers ses 3 ans. Venu cette 3<sup>ème</sup> fois en France j'ai essayé de trouver l'aide juridique et des assistances sociales. La gendarmerie m'empêche de porter plainte d'abandon étant pas française ni mariée avec lui. Les assistances sociales m'empêchent de rentrer dans mon pays disant que c'était un crime international partir avec un mineur du sol français. À l'époque, je ne travaille pas je suis pas française et j'ai aucun droit CAF à l'époque, ma fille est un bébé qui a peine marche. Les agences immobilières ne veulent pas de moi même si je propose de payer cash 6 mois d'avance de loyer. Je passe un moment très difficile, et je commence à avoir des troubles digestifs et de la fatigue chronique. Enfin mr revient quand j'écris à sa mère que j'étais obligée de le dénoncer...un petit bluff de ma part car la gendarmerie déjà m'avait rejeté. Mais ce bluff avait marché! Mr a accepté de faire une garde à mi-journée à l'amiable et j'ai pu chercher un travail et louer ma première maison en France. Tout ça a duré moins qu'un an car ma belle-mère a mis sa main et cet équilibre c'est encore cassé. Donc avec une médiation familiale on choisit de changer de région pour s'éloigner de ces nuisances, mais lorsque je trouve une maison plus loin, mr nous abandonne encore. 2 ans encore se passent. Ma fille à l'âge de la maternelle je ne peux même pas la scolariser sans consensus du père... mr revient en 2 ans plusieurs fois avec moi quand n'est pas sous l'emprise de sa mère... enfin me promet que on va être que nous 3 dans sa maison et encore, naïvement je y crois. Je déménage chez lui et un jour inscrit notre fille à l'école de son village il me met à la porte. Je suis coincée. À la rue à nouveau me menace de m'enlever ma fille. Je demande à nouveau aide à l'assistance sociale de quelque année auparavant mais elle maintenant travaille pour mr et ne veut pas me rencontrer. Je commence à avoir des épisodes de manque de conscience, je tombe dans le coma, l'estomac me fait toujours mal et je commence à avoir des migraines et le mal au dos chronique. Je trouve une location, on fait tout d'abord une garde à l'amiable car notre fille a que 4 ans et habituée à ma présence. Ensuite mr demande sans me l'annoncer le JAF. On est en période covid et l'audience dure 8 minutes. Pendant 8 minutes le juge décide que notre fille doit être 1 semaine chacun à 2 maisons différents et personne me demande pourquoi je ne suis pas française mais j'habite en France. Je suis terrorisée. Je crains que je n'aura pas justice, à l'époque et quand je demande à l'avocat de faire recours le professionnel ne me répond pas. Le covid est une excuse principale. Pour presque 2 ans ma fille fait pipi au lit 4 nuits sur 7. Elle montre de l'anxiété et des accès de colère contre moi, en me frappant aussi lorsque elle revient chez moi. J'en souffre et j'essaie comme je peux de rassurer la petite de mon amour inconditionnel. Je lui ai toujours dit que son papa l'aime depuis sa naissance. Mon désir était avoir un enfant aimé et épanoui et j'ai toujours pris sur moi. Ces derniers 3 ans j'ai subi les offenses, le dénigrement, la calomnie, les provocations de mr et l'entourage de sa famille dans ce village où eux habitent. Les échanges de garde alternent ont été soumis à tout cette hostilité continue...chantage et piques en successions. J'ai perdu beaucoup de santé et je n'ai jamais eu la liberté de repatrier. Je ne suis pas une réfugiée politique! Dans mon pays j'ai une maison à moi où je ne peux plus vivre, et une famille, une vie. Je paye les taxes supplémentaires chez moi pour ma maison inutilisée car je suis domiciliée en France! Je suis traitée de parasite car j'ai maintenant ici les apl et les aides caf. Si je travaille au travail je suis harcelée par les hommes collègues car je suis mère célibataire et étrangère, et si j'essaie de me défendre je suis une frigide conasse...tout ça c'est lourd à porter. Je viens d'une ville très confortable et prestigieuse mais je ne peux plus y grandir ma fille. Ici je vis comme une misérable et un profond isolement. Maintenant ma fille est

assez grand pour voir ma souffrance, je ne peut plus lui cacher comme quand etait elle petite. Depuis le 2021 je demande a mr de changer de pays, en lui offrand aussi un appartement chez moi ou il aure jusque eu a peyer ses frais de vie et non le loyer, mais il n a pas accepté. Je l'ai fait informee de mon etat de sante . J ai ete hospitalise en gastrochirurgie l'anne dernier car je somatise trop tout cette souffrance et je suis sois triptans pour mes migraines habdicappant depuis 2022. Mr suit a ca a esseyer de me seduire anouveau. En effet j'ai cede a ses attention ou pendant un mois il m'a donne le fause espoir que on saure parti d ici, mais pour ensuit m'offanser et me denigrer et quitter nouvellement a cheval du nouveau anne scolaire. Je pens maintenemat que il a fait ca pour eviter que je repatrie avec notre fille pendant les vacances d ete. Mr ne me donne plus l'autorisationa rentre visiter a noel et paques ma famille. Il me met beaucoup de pression et n esite pas a me rebeisser en public. Meme dans de situation de funeral ou mariage ou naissance mr m empeche de reparti avec ma fille visiter me proches, ou il exige un engociation avec beaucoup de chantages. Je vie ca tres mal et quand je me suis reinsegne dans mon pays pour un bataille legale pour repatrier rien est claire car il y a eu un JAF fransais donc la parentalite appartien a nous 2 et le jugement a ete fait ici. J'ai esseye de trouver un nouveau avocat et entamer de procedures..mais le quels? Mr ne veut paq aller dans mon pays, je suis kidnape a etre ici ou je perd ma sante , et je ressent un desir de me tuer de la part de cette famille, que je craint me pousse au but pour m'enlever ma fille et se debarasser de moi. Il a eu en passe des disputes ou mr m a donne un giffle , et un autre ou ma etronglee, a l epoque j avait fait de maincourant mais le JAF ne les a pas pris en consideration. Maintenta sont perimeé et mr est plus subtile dans ses nuisances vers moi. Plus mentale que fisique. Les rebaissement sont toujours la, meme devant ma fille. Ca ca me consume. Quoi doive je faire?

-----  
Par kang74

Bonjour

Déjà, il ne faut plus voir cette homme et encore moins sa famille autrement que dans le cadre du passage de bras , et même cela on peut l'éviter : son père peut la récupérer à l'école le Vendredi, vous pouvez faire de même et vous pouvez communiquer le reste par mail au sujet de votre enfant .

Car il est normal que les FDO ne fassent rien : vous êtes séparés, avec un enfant en garde alternée , vous n'avez pas à chercher à le voir hors ce contexte .

Et les mains courantes , anciennes , ne servent à rien .

Vous pouvez à tout moment rentrer chez vous : mais vous n'avez pas le droit d'éloigner l'enfant de son père et bien evidemment vous n'avez pas à demander au père d'aller vivre ailleurs : je ne vois pas bien ce que vous pouvez attendre d'une audience JAF dans le contexte mis à part le fait qu'il récupère l'enfant à l'école ( ce qui dans le contexte serait une bonne chose)

Je vous conseille de prendre soin de vous , d'aller voir des associations qui peuvent vous aider pour vos papiers, pour travailler, vous former ... et surtout reprendre pied psychologiquement .

Je pense que vous n'avez pas compris qu'en France les parents ont les mêmes droits sur leur enfant sans être obligé de garder des liens avec leur ex : il n'y a pas eu abandon de famille, c'est un délit qui n'existe que si un parent ne paie pas une pension décidée par jugement : cela n'a jamais été le cas .

Par contre il y a bien le délit de soustraction d'enfant/enlèvement : vous ne pouvez pas repartir vivre dans votre pays avec l'enfant .

Le père a certes abusé de votre naïveté, mais ce n'est pas un délit.

Si violence, il faut porter plainte .

Il vous faut reprendre pieds sans penser à lui, en France, en vous faisant aider médicalement car une depression n'est pas propice à offrir un climat serein à votre fille et, s'il y a un motif pour lequel, un jour , le père ait la résidence habituelle de votre fille, c'est à ce niveau que cela pêchera .

Dans votre récit, vous vous êtes nuit à vous même, car surement isolée par la langue ou autres.

Vous avez votre fille une semaine sur deux, ce qui veut dire qu'une semaine sur deux vous êtes libre de faire des sorties et de créer votre propre cercle amical ; il y a potentiellement des associations d'expatriés de même pays que vous .